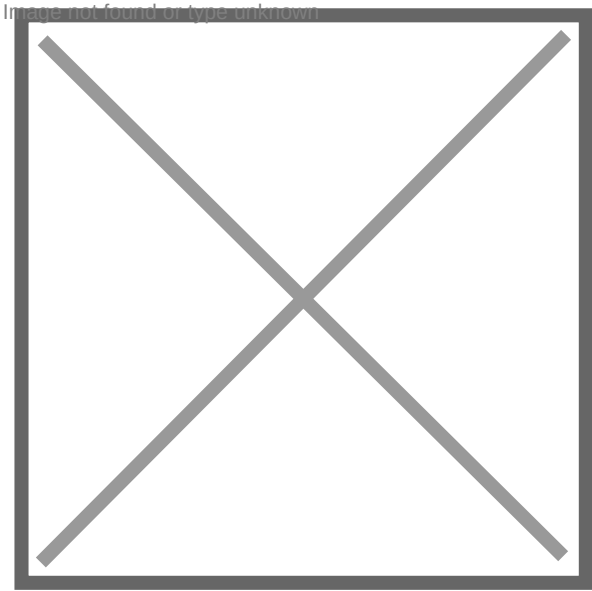




Retard dans l'entrée des lieux

Par **juliandu57_old**, le **20/09/2007** à **23:11**

Bonjour,rnrnVoilà dans le cadre de mes études j'ai cherché un appartement dans les environs de nancy, une fois celui-ci trouver et visiter, le propriétaire me propose un bail débutant au 1er octobre.rnrnCependant ce logement est occupé actuellement par le locataire qui ne peut sortir du logement qu'a la date du 7 octobre et cela n'est pas sur encore.rnrnLe propriétaire m'a simplement dit que je ne paierai pas les jours ou le locataire serait dans l'appartement(encore heureux!!!!!!!!!!!!!!).rnrnVoilà alors en attendant je fais 200km par jour de trajet et je ne sais plus quoi faire...rnrnLe locataire actuelle doit-il quitter l'appartement a cette date?rnrnSi oui que faire en cas de litige?rnrnOu est-ce au propriétaire de me proposé une solution de remplacement? (hotel, dédommagement...)rnrnMerci a bientôt en sachant que j'ai déjà signé le bail et possède les exemplaire avec la signature du propriétaire

Par **Jurigaby**, le **21/09/2007** à **00:10**

Le bail que vous avez signé prévoyait votre entrée au premier octobre?